



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211203-DE
Reçu le 03/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2021/12/03

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2021/12/03

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211203-DE
Reçu le 03/12/2021

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle que le SIEDA – Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron – établissement public est soumis au code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres comprend le Président du SIEDA et un nombre égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité membre au nombre d'habitant le plus élevé

De même, lorsqu'il s'agit d'une commune de 1 000 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est composée de son maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Aussi il est proposé d'élire la commission d'Appel d'Offres du SIEDA composée du Président du SIEDA et de 5 membres titulaires et de cinq membres suppléants issus du comité syndical.

De plus dans le cadre des groupements de commande certaines conventions prévoient la mise en place de commission Ad Hoc d'Appel d'Offres. Peuvent siéger à ces commissions un membre titulaire de la CAO de chaque membre du groupement. Il est proposé au Comité Syndical d'élire parmi les membres titulaires l' élu titulaire qui pourra siéger dans le cadre de ces commissions Ad Hoc et son suppléant.

Après avoir ouï cet exposé et après avoir voté le Comité Syndical a élu à l'unanimité, la commission d'appel d'offres comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID - Président du SIEDA

Membres titulaires :

Jean Marie LACOMBE
Pierre TIEULIE
Christophe BERNIE
Robert DIEUDE
Jean Marc CALVET

Membres suppléants :

Christian BONNET
Jean François CLAPIER
Jacques BARBEZANGE
Anne Claire SOLIER
Michel DELPECH

CAO Ad Hoc

Titulaire : Robert DIEUDE
Suppléant : Christophe BERNIE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Et Publication ou notification

Du 22 décembre 2021



Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID